



L'INDISPENSABLE DEONTOLOGIE DE L'INFORMATION

► **éditorial** **La rapidité de diffusion des informations** sur les réseaux sociaux et sur les sites d'actualité en ligne 24/24h tend à simplifier et raccourcir leur restitution, avec des risques inquiétants d'amalgames, de confusions, de surenchères, pouvant conduire jusqu'à la désinformation. Les citoyens sont sans cesse placés dans un tourbillon qui nourrit rancœurs et frustrations.

Dans ce contexte, face à l'adversité, notre pays doit tout faire pour préserver son unité et il n'est pas inutile de poser la question de la déontologie des médias. En tant que parlementaire, il relève de notre responsabilité de privilégier la raison et le temps de la réflexion plutôt que les réactions à chaud, sous le coup de l'émotion individuelle ou collective. L'emballlement des dernières semaines nous l'a démontré avec un manque total du sens des responsabilités de la part d'un certain nombre de responsables politiques qui ont préféré mettre de l'huile sur le feu plutôt que d'éteindre l'incendie. C'est aussi à cela que nous jugeons nos compatriotes.

Dans cette période, qui nous interroge sur les questions de liberté, nous devons nous inspirer du travail mené par des femmes et des hommes de convictions, progressistes toujours à l'avant-garde, soucieux des droits individuels et des valeurs humanistes, comme par exemple nos anciens collègues, **Raymonde Tillon, résistante et ancienne députée disparue en juillet dernier, ou encore Henri Caillavet** auquel j'ai rendu hommage en co organisant, le 22 juin au Sénat, un colloque (cf ci contre).

C'est dans cet état d'esprit que j'aborde les prochains mois avant l'année électorale qui se profile, un rendez-vous difficile pour notre pays. Un travail législatif dense est inscrit à l'ordre du jour avec les **projet de loi de Finances pour l'année 2017** et **projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale**, pierres angulaires de la gestion de notre pays pour l'année à venir.

La rentrée parlementaire a débuté avec l'examen du **projet de loi Egalité et Citoyenneté** sur lequel j'ai travaillé au sein de la commission spéciale, dont vous trouverez en page 2 une synthèse et avec celui du projet de loi de **modernisation de la justice du XXI^{ème}**.

Par ailleurs, j'ai été alertée sur la fragilité des élevages de canards du Sud Ouest face aux mesures de bio-sécurité mises en place suite à l'épisode de grippe aviaire. Sans minimiser l'importance de cette épizootie qu'il faut combattre, j'ai souhaité alerter le Ministre de l'Agriculture sur l'impact désastreux de ces nouvelles normes pour les petites exploitations diversifiées (cf page 3).

Enfin, vous retrouverez, comme de coutume, mes questions écrites inspirées des sollicitations qui me parviennent ou de l'actualité de notre département (cf page 4) ainsi que les focus de mon agenda en Haute-Garonne.

Bonne lecture !

Françoise Laborde



Henri Caillavet ou l'intuition de l'Avenir



Henri Caillavet a eu une vie bien remplie. Secrétaire d'Etat, il fut aussi Député des Hautes-Pyrénées, Député européen et Sénateur. Il a siégé de 1967 à 1983, sur les bancs du groupe de la Gauche Démocratique

dont est issu le RDSE - Rassemblement Démocratique Social Européen - groupe où je siége depuis mon élection au Sénat, en 2008. Il fut également membre de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

A la demande de l'association des Amis d'Henri Caillavet, j'ai parrainé et co organisé le colloque du 22 juin dernier, pour rendre hommage à cet homme engagé et à sa capacité de projection dans le futur. Grande figure de la laïcité et du radicalisme, ardent défenseur des droits de l'Homme, Henri Caillavet était doué d'une intuition de l'avenir doublée d'une très forte puissance de conviction. Il a milité pour faire avancer des idées aujourd'hui encore très modernes, comme par exemple, le divorce par consentement mutuel, l'aide à mourir dans la dignité, les greffes d'organe ou la lutte contre les discriminations fondées sur l'homosexualité ou la transsexualité. Les débats ont porté sur deux thèmes chers à Henri Caillavet : les progrès scientifiques et le rôle du politique, d'une part, les libertés et le contrôle de l'action publique, de l'autre.

En son hommage, une plaquette consacrée à son œuvre politique a été réalisée pour la circonstance ainsi que le compte-rendu des débats. 

► le chiffre

17-0

Un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale de l'Académie de Toulouse (CDEN) s'est tenu le 2 septembre pour arrêter la liste des classes du département, il a acté les mesures suivantes : **17 ouvertures pour aucune fermeture.**

LOI ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ COMMISSION SPÉCIALE



› **M**embre de la Commission Culture du Sénat, j'ai souhaité être désignée à la commission spéciale constituée pour préparer le travail législatif sur le projet de loi égalité et citoyenneté au Sénat, dont l'examen a commencé en séance le 3 octobre dernier. J'ai participé aux nombreuses auditions organisées par les deux rapporteurs du texte en juillet et en septembre derniers.

Il comprend deux volets : le logement d'une part et la citoyenneté de l'autre. La commission spéciale a examiné les titres I et III visant à renforcer la cohésion de la société française et à faciliter l'intégration de tous. Le titre II concerne la mixité sociale dans l'habitat.

Ce projet de loi vise à améliorer l'égalité entre les citoyens, comme son nom l'indique. Il a été question, par exemple, des critères d'attribution des logements sociaux, de Dotation de Solidarité Urbaine, de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, de Droit au Logement Opposable, du service civique ou encore de l'inscription dans les cantines scolaires. De très nombreux amendements ont été discutés en commission et en séance, sur des sujets non consensuels comme : l'expérimentation du service

civique universel, le contrôle de l'instruction civique à domicile, l'obligation d'obtenir une autorisation avant l'ouverture d'un établissement scolaire privé, la dématérialisation de l'acquisition de la nationalité française, le droit de saisine par les mineurs de 16 ans pour demande d'émancipation, la notion de lien avec la commune du demandeur pour l'obtention d'un logement, les quotas de 25% d'attribution aux plus modestes hors des quartiers prioritaires, la définition du périmètre des logements sociaux ou encore l'utilisation des contingents d'Etat ou les pénalités appliquées aux communes en cas de manquement à leurs obligations en matière de logement social.

Retrouvez mes amendements sur mon site. 

BILAN DU VOTE DE LA LOI : LIBERTÉ DE CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

› **A**près un an de travail législatif intense, la loi a été adoptée le 29 juin 2016. Elle vise à « garantir la liberté de création » et à « moderniser la protection du patrimoine ».

Volet création : la « liberté de création » devient une liberté publique, au même titre que la liberté d'expression ou la liberté de la presse. Dans le **spectacle vivant**, la collecte des données de billetterie s'organise et un observatoire de la création artistique et de la diversité culturelle est créé. Dans le secteur de la **musique**, un code des usages et un médiateur de la musique sont instaurés pour clarifier la rémunération des artistes. Quant aux quotas de diffusion de chansons francophones sur les radios, la loi prévoit que les dix chansons françaises les plus diffusées ne pourront pas représenter plus de la moitié des œuvres francophones. Des accords bilatéraux entre diffuseurs et distributeurs sont désormais nécessaires pour permettre l'enregistrement vidéo « dans le nuage ». Sont aussi mis en place, une commission de la copie privée, pour une plus grande transparence, la rémunération des photographes et plasticiens dont les œuvres sont reproduites par les services de référencement d'images sur Internet, la possibilité pour un auteur de léguer son droit de suite dans un cadre déterminé ou encore le transfert aux régions qui le souhaitent de la compétence ainsi que des crédits relatifs au 3^{ème} cycle professionnalisant des conservatoires.

Volet urbanisme : le seuil obligatoire d'intervention d'un architecte est fixé à 150 m² et l'intervention d'un architecte et d'un paysagiste sera obligatoire sur les projets de lotissements pour raisons esthétiques.

Volet patrimoine : les modalités de gestion des biens classés au patrimoine mondial de l'Unesco sont inscrites dans le droit national et leurs règles de conservation prises en compte dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Est aussi créée l'appellation « sites patrimoniaux remarquables » pour les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente un intérêt public du point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager (plan de sauvegarde et de mise en valeur élaboré par l'État et l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme (commune ou établissement public de coopération intercommunale)). La loi crée un label « patrimoine d'intérêt architectural récent » pour les biens de moins d'un siècle afin d'éviter toute modification ou destruction sans concertation avec les services de protection du patrimoine. Une Commission nationale du patrimoine et de l'architecture remplace la Commission nationale des monuments historiques. Les musées de France et les monuments historiques ne peuvent avoir recours qu'à des guides-conférenciers titulaires d'une carte professionnelle pour réaliser des visites guidées. Enfin, l'article 33bis prévoit de concilier une gestion équilibrée de la ressource en eau avec l'impératif de préservation des moulins protégés au titre du code du patrimoine.

BIO SÉCURITÉ

DEMANDE D'ADAPTATION DE L'ARRÊTÉ POUR LES EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE FERMIER DE VOLAILLES ET PALMIPÈDES GRAS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DE L'INFLUENZA AVIAIRE



➤ **L**e 7 juillet, j'interpellais le Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt sur la crise subie par la filière d'élevage de palmipèdes et de volailles. «A l'issue du vide sanitaire imposé suite à l'épizootie aviaire, les éleveurs réintroduisent des animaux sur leurs exploitations, depuis le 16 mai. Parallèlement, ils prennent connaissance des fiches techniques de sécurité sanitaire rédigées en prévention d'une nouvelle épidémie. Le constat est alarmant. Il s'avère que la plupart des recommandations, calquées sur celles des élevages industriels, sont impossibles à mettre en œuvre pour les éleveurs fermiers : dispositions techniques inadaptées à la réalité du terrain, incompatibilité des normes applicables aux différents animaux en élevage empêchant de maintenir la diversification des exploitations. [...] Sans remettre en cause la gravité de l'épizootie d'influenza aviaire, il s'agit de demander la mise en place de mesures proportionnées au risque ».

L'activité de production fermière traditionnelle est au cœur de l'économie agroalimentaire dans de nombreux départements du Sud Ouest, sans oublier sa dimension éducative, tout aussi importante à mon sens. Ces modes d'élevages sont un héritage du passé essentiels à préserver, à faire connaître et à garder accessibles. Le choix de la diversification d'activité de certains éleveurs est avant tout motivé par une volonté de transmission aux générations futures. Les écoliers qui accèdent à ce savoir sont sensibilisés à notre culture gastronomique et surtout écologique, sont autant de futurs citoyens et, pour certains d'entre eux, de futurs paysans. En outre, l'activité de tourisme « à la ferme » a été développée par tous les acteurs des territoires ruraux (producteurs, collectivités locales, Offices de tourisme, Syndicats d'Initiatives, ...) comme un moyen de revitalisation économique.

Pour toutes ces raisons, je continue à m'investir sur ce sujet et reste disponible pour les professionnels qui souhaiteraient me transmettre leurs témoignages. 

COLLOQUE AU SÉNAT : D'HIER A DEMAIN, LA RÉPUBLIQUE A L'ÉCOLE

➤ **L**e 29 septembre, j'ai présidé le colloque organisé par le Sénat suite à la Commission d'enquête de 2015 sur le fonctionnement du service public de l'éducation. Cette rencontre s'est déroulée autour de deux tables-rondes : la première consacrée à la **construction de l'école publique en France au XIX^{ème} et XX^{ème} siècle** et la seconde tentant de répondre à la question : **quels enseignements aujourd'hui pour quels citoyens demain ?** Cette rencontre a été l'occasion d'aborder le rôle de l'enseignement dans la construction des élèves en tant que citoyens.

J'ai, pour ma part, rappelé les grandes étapes et lois qui ont permis de mettre en œuvre l'enseignement pour tous depuis la III^e République, l'école laïque et gratuite voulue par Jules Ferry et les efforts développés par le gouvernement pour mettre en avant et transmettre les valeurs républicaines à l'école. La suite des débats était consacrée à la prospective : « Comment favoriser un sentiment d'appartenance et une adhésion aux valeurs de la République française, à ses symboles et à la citoyenneté ? Quel enseignement pour une réelle transmission des valeurs républicaines et des valeurs de vivre ensemble ? ». Voir mon site 



SEXISME ET HARCÈLEMENT SEXUEL

➤ **L**a question du sexisme et du harcèlement sexuel est malheureusement universelle. Le monde des élus et le Parlement ne font pas exception.

A l'occasion de la dénonciation dans la presse d'un cas de harcèlement sexuel perpétré par un député, cette question a été soulevée au sein des délégations aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale et du Sénat et nous avons décidé de faire des propositions d'actions à conduire afin de mener une politique de sensibilisation à ces questions et de prévention auprès des parlementaires autant que de leurs collaborateurs et des fonctionnaires parlementaires.

Afin de connaître ce qui était mis en place dans les institutions territoriales de la Haute-Garonne à ce sujet, j'ai écrit à plusieurs responsables des administrations et institutions territoriales afin de leur demander de me faire part des initiatives mises en place dans leurs services pour palier ces situations.

Ces actes, lorsqu'ils sont avérés, sont des délits répréhensibles par la loi.

Il existe des structures associatives de proximité dans nos territoires spécialisées dans le soutien et le conseil aux victimes ainsi que des numéros verts d'appel d'urgence.



POUR UNE CELLULE INTERMINISTÉRIELLE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PÉDOPHILIE

► Mme Françoise Laborde attire l'attention de Mme la Ministre de la famille, de l'enfance et des droits des femmes sur la nécessité de constituer une cellule interministérielle en vue de lancer une prescripteurs institutionnels, des services régaliens de l'Etat et de toute autre organisation en lien avec les enfants. Ces derniers mois, en effet, plusieurs scandales d'abus sexuels à caractère pédophile ont été rendus publics relatifs à des personnels en contact avec les enfants, que ce soit dans un cadre professionnel, éducatif, spirituel, confessionnel ou encore humanitaire. La question de la responsabilité morale des employeurs des agresseurs, de la prescription de ces faits, y compris devant la Justice, a été posée. Les abus sexuels commis par des personnes ayant un lien d'autorité sur les enfants restent encore tabou dans les institutions de notre pays, par exemple dans les services publics régaliens de l'Etat (armée, éducation nationale, santé, police, médico-social, justice, fonction publique et fonction publique territoriale,...) ou dans les lieux de cultes et institutions confessionnelles. Ils traumatisent les victimes causant des dommages psychologiques à long terme, pouvant les conduire à se mettre en danger par des conduites addictives, dépressives ou allant jusqu'au suicide. Cette souffrance est accentuée par le déni de justice qui résulte du fait que, le plus souvent, la loi du silence des institutions et employeurs protège d'abord, de fait, l'agresseur au détriment de la victime. Ces barrières institutionnelles s'ajoutent aux réticences des victimes de voir les faits rendus publics et limitent à la fois les poursuites pénales et les procédures civiles en dommages et intérêts. Beaucoup reste à faire pour contribuer à la libération de la parole, à la reconnaissance des actes délictueux, à celle des



droits des victimes ou encore au durcissement des procédures disciplinaires. C'est pourquoi, elle lui demande de constituer une cellule interministérielle en vue d'inciter fortement les autorités morales, institutionnelles ou encore, les employeurs des personnels en contact direct avec les enfants, à conduire des politiques de prévention, à en rendre compte publiquement ainsi que des mesures coercitives mises en œuvre pour palier ces situations de violences sexuelles inacceptables et toujours tabou. Plus largement, elle souhaite savoir quels moyens la Ministre compte mettre en œuvre afin que les victimes d'actes pédophiles obtiennent réparation dans ces affaires pénales et civiles et que la loi du silence se brise au sein des institutions de notre pays.

En attente de réponse.

GÉNÉRALISATION DU DISPOSITIF TGD DE TÉLÉPROTECTION GRAVE DANGER

► Mme Françoise Laborde attire l'attention de M. le garde des sceaux, Ministre de la justice sur la nécessaire généralisation du dispositif de Téléprotection Grave Danger (TGD). Mis en place à titre expérimental dans les départements de Seine-Saint-Denis puis du Bas-Rhin, respectivement depuis 2009 et 2010, ce dispositif de téléassistance est octroyé dans le cadre de la protection des personnes particulièrement vulnérables. Elles peuvent ainsi facilement alerter les autorités publiques en cas de grave menace. Le TGD a été généralisé par l'article 36

de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Au premier trimestre 2015, 157 téléphones ont ainsi été déployés sur le territoire national, dans les ressorts des Tribunaux de Grande Instance, à la demande des procureurs de la République. Ce dispositif sauve des vies : en Seine-Saint-Denis, il a permis de secourir 200 femmes et 400 enfants depuis 2009. L'objectif est de 500 téléphones d'alerte en 2016.

Dans son rapport d'information n° 425 (2015-2016) intitulé « 2006-2016 : un

combat inachevé contre les violences conjugales », la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat regrette toutefois une inégale répartition sur le territoire français, notant qu'à Paris le parquet dispose de vingt TGD contre seulement deux à Bayonne. En conséquence, partageant la légitime recommandation n° 7 de la Délégation, elle lui demande dans quels délais il compte augmenter encore l'attribution des boîtiers de Téléprotection Grave Danger sur l'ensemble du territoire.

En attente de réponse.

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Parmi les questions que j'ai adressées au gouvernement, consultables sur mon site, ces thématiques ont été abordées :

- **Recrudescence de pratiques illégales de substitution au métier de masseur kinésithérapeute (cf réponse reçue).**
- **Syndrôme d'alcoolisation fœtale.**



Le lycée polyvalent Léon-Blum de Villefranche-de-Lauragais



Le groupe scolaire Louise-Michel d'Aussonne

RENTRÉE SCOLAIRE INAUGURATION DE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Judi 1^{er} septembre était inauguré le Lycée Polyvalent Léon Blum de Villefranche-de-Lauragais en présence de **Carole Delga**, Présidente de Région, **Georges Méric**, Président du Conseil Départemental, et les deux chevilles ouvrières du projet : **Pierre Izard** et **Martin Malvy**. Les autorités administratives étaient également représentées par **Hélène Bernard**, Rectrice de l'Académie de Toulouse, **Jacques Caillaut**, DASEN et **Cécile Perret**, Provisoire. Il s'agit d'un établissement de belle facture où le bois est très présent, c'est aussi le premier bâtiment de cette enveloppe à énergie positive. Très attendu sur un territoire isolé de l'agglomération toulousaine, les salles de classes et autres laboratoires ne tarderont pas à être remplis par les élèves de filière générale et technique. Il permettra ainsi de réduire considérablement le temps de trajet des élèves du secteur. Cet établissement pilote est

par ailleurs le premier à bénéficier du label E3D lancé par l'Académie de Toulouse. les démarches d'E3D - Etablissement en Démarche de Développement Durable - sont valorisées dans l'académie par cette certification auquel tous les établissements scolaires peuvent prétendre en répondant à un appel à candidature dont les détails sont expliqués sur le site de l'académie.

Mardi 30 août, j'ai eu plaisir à assister à l'**inauguration du groupe scolaire Louise Michel d'Aussonne**. Il s'agissait de la reconstruction de cette école devenue vétuste et exigüe. Parmi les manifestations auxquelles sont conviés les parlementaires, les inaugurations sont toujours plaisantes à assurer. Il s'agit d'un moment très festif où toute la commune est réunie pour « prendre possession » au sens propre d'une nouvelle infrastructure.

MOLEX

le licenciement de 191 ex-salariés « sans cause réelle »

Le 8 août dernier, la Cour d'appel de Toulouse a jugé « sans cause réelle ni sérieuse » le licenciement de 191 anciens salariés du groupe de connectique automobile Molex, leur accordant un total d'environ 7 millions d'euros d'indemnités.

Les juges ont estimé que l'employeur a agi « avec légèreté » dans ces licenciements, la Cour a donc confirmé sur le fond le jugement des prud'hommes de Toulouse, mais a réduit le total des indemnités, qui étaient fixées à 10 millions d'euros en première instance. J'espère vivement que ce dernier jugement mettra un terme à un véritable marathon juridique débuté il y a près de 7 ans. Malheureusement rien ne pourra faire oublier la détresse dans laquelle ont été projetées de nombreuses familles. Les acteurs sociaux et élus de ce territoire ont gardé intacte leur mobilisation pour aider « Les Molex ». Je tiens à saluer leur pugnacité qui conduit progressivement à une redynamisation économique de Villemur-sur-Tarn et ses environs.

DÉBAT SUR LA CENSURE AU CINÉMA



Vendredi 23 septembre, j'étais invitée à participer à un débat sur le thème de la censure au Cinéma. Il s'agissait d'une rencontre organisée dans le cadre du Fiffigrot (Festival du Film Grolandais !). A mes côtés, **Dominique Dattola**, vice-président du Syndicat National des Auteurs et Compositeur, animait le débat, **Bernard Joubert**, historien du cinéma et **Jean-Pierre Bouyxou**, réalisateur.

Le cinéma est l'un des derniers médias à être soumis à un contrôle préalable de son contenu : un film lorsqu'il est

terminé doit, en effet, pour pouvoir être diffusé obtenir un visa d'exploitation. Cette « autorisation administrative » est délivrée aujourd'hui par le Ministère de la culture, après avis de la Commission de classification du CNC. Les objectifs du contrôle exercés dans ce cadre ont, bien évidemment, largement évolué depuis son instauration en 1916. C'est avant tout la protection et l'information des mineurs qui est recherchée en dehors de toute fin politique, comme cela a pu être le cas à certaines périodes de l'histoire.

Dimanche 28 août FÊTE DES FLEURS À BAGNÈRES DE LUCHON



Rendez-vous incontournable dans l'agenda estival du département, la Fête des Fleurs édition 2016 était placée cette année sous le thème des grandes inventions et des découvertes.

Samedi 17 septembre SENTEZ-VOUS SPORT À LA PRAIRIE DES FILTRES



Sous l'égide du Comité Départemental Olympique et Sportif de Haute-Garonne cette journée sportive a permis à un large public de découvrir et de s'initier gratuitement à de nombreuses disciplines sportives. Il s'agissait de démontrer que le sport est à la portée de tous et que sa pratique est un élément de maintien de notre capital santé et un facteur de lien social non négligeable.

Samedi 24 septembre JOURNÉE DE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE L'ASSEMBLÉE DES FEMMES DE LA RÉGION OCCITANIE



L'Assemblée des Femmes est une association fondée en 1992 par **Yvette Roudy**, ancienne Ministre des Droits de la Femme, qui a pour objectif la promotion des femmes dans la vie publique et leur participation dans toutes les sphères de décision. Cette journée de travail était l'occasion d'officialiser le nouveau périmètre régional de l'association, en présence de **Carole Delga**, Présidente de Région.

À VOS AGENDAS ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL DU SÉNAT

» **DERNIER TRIMESTRE 2016** : Proposition de loi portant réforme de la prescription en matière pénale, débat sur la France et l'Europe face à la crise au Levant, débat sur la mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires dans les petites communes, débat sur les conclusions de la mission d'information sur l'orientation scolaire, débat sur les conclusions de la mission d'information sur l'organisation, la place et le financement de l'Islam en France, débat sur les conclusions du rapport d'information : « Eau : urgence déclarée », proposition de loi tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle, ppl portant sur l'accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement, ppl relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des outre-mer dans leur environnement régional, ppl tendant à faciliter la recomposition de la carte intercommunale, pjl portant simplification de procédures mises en oeuvre par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé et comportant diverses dispositions sur les produits de santé, ppl relative à la compétence du Défenseur des Droits pour la protection des lanceurs d'alerte, sous réserve ppl visant à la pénalisation de la prédication subversive, pjl Financement de la Sécurité sociale pour 2017, pjl Finances pour 2017.

Agenda à retrouver aussi sur le site



TOUJOURS À L'ÉCOUTE DES ÉLUS

Comme vous le savez déjà, je parcours régulièrement notre département afin de venir à votre rencontre. Récemment c'est à Saint Orens et Fourquevaux que j'ai eu le plaisir de discuter avec les élus des projets portés par ces municipalités.

Si vous souhaitez **organiser une réunion dans votre commune ou au sein de votre intercommunalité**, vous pouvez contacter ma collaboratrice Sandrine Da Paré-Magueur pour convenir d'une date au **05 61 13 28 90**.

Attachée à rendre compte à l'ensemble des élus de mon action en toute transparence, vous trouverez sur mon site internet et dans ma lettre d'information l'ensemble des sujets qui composent mon actualité parlementaire.

Dorénavant, une diffusion de ma lettre d'information par voie électronique sera privilégiée, c'est pourquoi je vous invite à communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante : francoise.laborde31@orange.fr

Dotation parlementaire à quoi ça sert ?

Vous trouverez le détail des bénéficiaires pour l'année 2016 sur mon site internet : rubrique réserve parlementaire



TOULOUSE :
Sandrine DA PARE-MAGUEUR
Tél. 05 61 13 28 90
116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE
Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :
Florence FAYE
Tél. 01 42 34 30 73
15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06
Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :
Equipe parlementaire

www.francoiselaborde.fr
Abonnez-vous à la lettre d'information